

## TREMCO PUMA DIRECTIVES DE VENTILATION

Le présent bulletin de service technique vise à répondre aux questions sur l'origine et la gestion de l'odeur provisoire émise par les systèmes en polyuréthane de méthacrylate de méthyle de Tremco (ci-après appelé « PUMA »). L'odeur est présente que pendant le durcissement du système et émane d'un des ingrédients qui composent ce produit, le polyméthacrylate de méthyle (ci-après appelé « PMMA »). La technologie PMMA est employée dans les applications commerciales d'enduits et d'imperméabilisation depuis maintenant plus de 40 ans. Bien que le PMMA émet toujours une odeur notable à l'état non durci, il est important de savoir que l'odeur est provisoire, normale et elle n'est pas nécessairement nocive.

La formulation des composants suivants du système PUMA contient du PMMA :

- Nettoyeur en PUMA de Tremco
- Apprêt en PUMA de Tremco
- Couche de fond en PUMA (PUMA BC) Tremco (toutes catégories)
- Couche de revêtement intermédiaire en PUMA (PUMA WC) de Tremco
- Couche de finition en PUMA (PUMA TC) Tremco

L'odeur émise par l'élément PMMA de ces composants de système doit toujours être gérée par une aération adéquate, et comme pour tout enduit commercial, en stricte conformité avec les recommandations publiées par le fabricant. L'odeur peut souvent être atténuée, voire entièrement éliminée, en modifiant le débit d'air dans la zone de l'installation. Les stratégies de ventilation convenables d'atténuation ou d'élimination de l'odeur comprennent (mais non de façon limitative) :

- Réglage de l'aérateur à fentes Apprêt en PUMA de Tremco
- Circulation passive continue de l'air (c.-à-d., courant d'air passif au moyen de fenêtres, de portes, d'évents ouverts, etc.)
- Circulation active continue de l'air (c.-à-d., courant d'air actif au moyen de souffleurs du système CVCA, de ventilateurs portatifs, etc.)
- Filtres à charbon actif (soit en tant que composants du système CVCA ou portatifs, etc.)

En toute circonstance, si l'odeur est un réel souci, il peut s'avérer nécessaire de tester la qualité de l'air afin d'assurer que les niveaux de concentration des composés chimiques demeurent inférieurs aux niveaux maximums établis par les normes de santé publique applicables. De plus, des mesures de protection techniques, administratives et/ou personnelles peuvent être prises suivant la confirmation de la concentration de composés chimiques dans l'air et sa comparaison à la limite d'exposition admissible (« PEL ») pour la substance responsable de l'odeur en question; ces limites sont énumérées dans la fiche de données de sécurité (« FDS ») du produit.